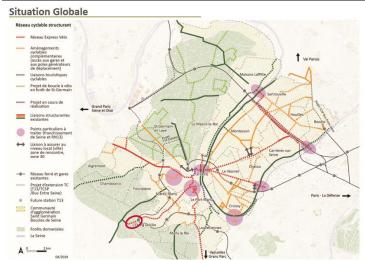
Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Recu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID: 078-200034130-20230510-20230526-DE

Annexe : Fiche projet aménagement cyclable Route des Muses



Plan vélo CASGBS – localisation projet

Situation

Cet itinéraire fait partie du plan vélo de la CASGBS en tant que « Aménagements cyclables complémentaires (accès aux gares et aux pôles générateurs de déplacement) ». Il permet de desservir la gare de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly.

La Route des Muses donne accès, aux habitants de Saint-Nom la Bretèche et de Feucherolles, à la gare de Saint-Nom la Bretèche, située sur la commune de l'Etang-la-Ville. Son aménagement assurera la continuité de la bande cyclable présente sur la Route Royale.

La route appartient au domaine forestier de l'Etat et l'Office National des Forêts (ONF) en est gestionnaire. Pour des raisons environnementales, son élargissement est impossible et les impacts sur le massif forestier doivent être minimisés au maximum.

L'arrivée du Tram T13 en juin 2022 et l'augmentation considérable du nombre de voyageur journalier impose un réaménagement de la Route des Muses.

Le parking de la gare situé sur la Route des Muses doit permettre le passage des modes actifs. Un abaissement de la vitesse est requis pour permettre le croisement des bus et une meilleure sécurité.



Plan de situation : route des Muses à L'Etang la Ville



Plan de situation

Envoyé en préfecture le 11/05/2023 Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID: 078-200034130-20230510-20230526-DE

Description synthétique

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de largeur sur un linéaire de 660 m
- Stationnement remanié dans le parking de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly
- Elargissement des emprises sur une route forestière avec un impératif de rester à une distance minimale de 1,50 m des arbres

Typologie d'actions réalisées

- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle : linéaire (en ml) de 660 m
- Réorganisation du stationnement
- Limitation de la vitesse à 30 km/h avec création d'un alternat de circulation

Coût du projet

Montant total du projet HT: 1 300 000 €

Montant total TTC : 1 560 000 €

Plan de financement

• Dépenses : 1 300 000 € HT

• Financement Etat (6ème AAP): 130 000 €

• Financement Région IdF (Plan Vélo régional) : 160 000 €

• Financement Département des Yvelines : 519 248 €

• Financement CC Gally-Mauldre: 100 000 €

• Financement CASGBS: 390 752 €

Planning

• Début des travaux : automne 2023

• Durée des travaux : 6 mois